

**délibération :
DE_2025_6_6**

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

**Objet : Demande
d'autorisation
environnementale déposée
par la société 4M
PROVENCE ROUTE pour la
carrière Sainte Marie à
Pernes-les-Fontaines**

L'an deux mille vingt cinq, le mardi 09 septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil municipal, Bibliothèque de Venasque 8 impasse du Couchant à VENASQUE, sous la présidence de Madame PLANCHER Dominique, Le Maire.

Date de convocation du : 29 Août 2025

Présents : Madame PLANCHER Dominique, Monsieur DE CABISOLE Thierry, Madame BRES Sylvie, Monsieur RUEL Bruno, Monsieur CARON de FROMENTEL Bruno, Madame PHAM-TRONG Muriel, Monsieur MOREAU Alain, Madame LEROY Cécile, Madame TRIBAUDOT Françoise, Monsieur ALLORANT Marc, Madame LAPLANE Françoise, Monsieur CARRON Jean-Claude, Madame PLANCHOT Catherine, Monsieur BORRIONE Patrick

Absent(s) : Monsieur SAFON Olivier

Secrétaire de Séance : Madame Cécile LEROY

Rapporteur : Jean-Claude Carron

La société 4M PROVENCE ROUTE a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale à l'effet d'obtenir le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière située au lieu-dit « Sainte Marie » à Pernes-les-Fontaines.

Au terme de l'instruction réalisée par la DREAL PACA, le dossier sera soumis à une consultation parallélisée. Conformément à l'article R 181-18 du Code de l'environnement, l'avis des collectivités territoriales et de leurs groupements est requis.

Le dossier dématérialisé a été transmis à chaque élu.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

DE DONNER un avis favorable au renouvellement de l'autorisation environnementale d'exploiter la carrière Saint Marie à Pernes-les-Fontaines.

Dit que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil municipal.
Dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont
signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

La Maire,

Dominique PLANCHER



La secrétaire,

Cécile LEROY

En application des articles R.421-1 et suivants du Code de la Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères -CS 88010 - 30 941

Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86
greffe.ta-nîmes@juradm.fr) dans un délai de
deux mois à compter de la date de sa publication par voie d'aff
et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal adm
peut aussi être saisi par l'application
informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site internet
www.telerecours.fr

Emis le 09/09/2025, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le

Envoyé en préfecture le 17/09/2025

Reçu en préfecture le 17/09/2025

Publié le

ID : 084-218401438-20250909-DE_2025_6_6-DE

17/09/2025

LA MAIRE



Dominique PLANCHER